

## Rencontre avec ... Paul VIGNET – ESCIL 1953

« Rencontre avec... » est une lettre ouverte à la communication et à l'échange d'idées d'intérêt général, à votre disposition pour recevoir des avis et provoquer le dialogue et l'échange. Les avis exprimés ci-dessous n'engagent que leurs auteurs.

### REDONNER L'ESPOIR A LA JEUNESSE ET PREPARER UNE RETRAITE HEUREUSE CAR IMPLIQUEE ET ACTIVE, *une proposition des cadres seniors !*

Article proposé et rédigé par Paul VIGNET – ESCIL 1953

#### Solidarité inter-génération :

Selon l'INED, la pauvreté se concentre aujourd'hui dans les 18 à 25 ans ; les jeunes sont les principales victimes du chômage depuis la crise ;

La proportion des personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté (750 euros/mois) est de 6 à 7% pour la tranche d'âge de 25 à 55 ans alors qu'elle est de 13,2 % pour la tranche de 18 à 24 ans (Hervé LE BRAS Déchiffrage La Recherche p.80 octobre 2011 No. 456)

La pension des cadres retraités n'a pas été touchée par la réforme des retraites.

**LA GENERALISATION DE LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE DES CADRES SENIORS FAVORISERAIT LEUR RECONVERSION AUX ACTIVITES DE LA CITE ET PERMETTRAIT DE RECRUTER des centaines de milliers de JEUNES, à masse salariale et fiscalité constantes pour l'entreprise**

Paul VIGNET

**Le niveau de vie** des cadres seniors, même en tenant compte de la redistribution sociale et de la fiscalité, est de 3 à 4 fois supérieure à celui des 20 % des classes défavorisées, selon l'INSEE - études conditions de vie et société - Nos sociétés occidentales vieillies, devront faire un effort, en particulier pour l'emploi pour être socialement supportables par les jeunes générations

Les cadres (20 % des salariés du secteur privé, selon données AGIRC) bénéficiant du privilège d'un contrat à durée indéterminée (ou ceux appartenant au secteur protégé) ne peuvent rester indifférents au chômage des jeunes: Pourquoi ne pas retrouver la sagesse d'antan : nos grands anciens, paysan artisan ou profession libérale, ne stoppaient pas du jour au lendemain leur tâche et le fils qui assurait le relais, montait en puissance quand le père levait progressivement le pied et bénéficiait du statut de sage de la Cité ou de Maître d'Apprentissage ?



**Pourquoi ne pas envisager la généralisation d'une cessation d'activité progressive** (et choisie) au profit immédiat de l'emploi des jeunes et d'une reconversion à des activités plus ouvertes des cadres seniors en faveur de la Cité pour concrétiser la solidarité inter-génération ?

## Rencontre avec ... Paul VIGNET – ESCIL 1953

Le cadre salarié disposerait, entre 55 et 62 ans de congé non payé extensible d'année en année, de façon que le salaire de sa dernière année d'activité se rapprocherait de sa pension de futur retraité ; les cadres à la retraite, via un petit prélèvement (<5%) par AGIRC, cotiseraient également à ce fond ; la masse salariale libérée serait obligatoirement consacrée au recrutement de jeunes ;

**Supposons cette disposition** lancée vers la cinquantaine pour les cadres salariés ( par exemple une semaine de congé sans solde à 55 ans, 2 semaines à 56 ans, 3 semaines à 57 ans, etc....) une approximation simple montre que la masse salariale libérée permettrait périodiquement de recruter et d'insérer de 100 à 200 milles jeunes soit près de 1% des 18,5 millions des salariés du secteur privé cotisants à l'ARCO, à masse salariale et fiscalité constantes pour l'entreprise, selon la progressivité de cessation d'activité des cadres seniors et le rythme d'insertion des jeunes recrutés (en régime établi) .

La périodicité de recrutement des jeunes grâce à cette procédure (2 ou 3 ans ?) dépendrait de la rapidité d'insertion du jeune recruté qui dans la première année et peut-être dans la seconde serait payé par la masse salariale libérée ;

Ce coup de fouet pour l'emploi des jeunes allégerait le problème angoissant du chômage.

Par ailleurs, **cette action rajeunirait la pyramide des âges** de l'entreprise et permettrait un déroulement de carrière plus rationnel puisque les postes à haute responsabilité exigeant un travail à temps plein reviendraient à des adultes encore jeunes. Moyennant une petite perte de salaire (<<10%) pendant quelques années, les cadres seniors se prépareraient à une retraite heureuse car impliquée et active en transmettant leur expérience aux jeunes et en participant plus activement à la convivialité des générations ; .Selon l'INSEE, actuellement moins de 50 % des cadres retraités participent au monde associatif !

Ce principe de **Cessation progressive d'activité**, approfondi par les experts du Conseil d'Orientation de la Retraite (C.O.R.) et du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (C.O.E.) qui sauront en mesurer toutes les répercussions et proposer certaines incitations, puis mise en forme par le Comité de pilotage (COPILOTOR), ne mériterait-il pas d'être étendu ?

Ce dispositif est totalement indépendant du remplacement des agents partant à la retraite.

Remarque : *Cette proposition doit-elle relever de l'action législative après présentation dans le cadre d'un livre blanc puis négociation ou du contrat social après de patients échanges entre corps sociaux –syndicats- en présence du pouvoir politique ?*

***Vous souhaitez commenter cet article, entrer en contact avec son rédacteur ou donner votre avis sur cette rubrique :***

***Contactez,***

***Paul VIGNET : [paul.vignet@wanadoo.fr](mailto:paul.vignet@wanadoo.fr)***

***AICPE : [aicpe@cpe.fr](mailto:aicpe@cpe.fr)***

***Paul VIGNET, en deux mots :*** « Aujourd'hui retraité, j'ai eu la chance, pendant ma carrière professionnelle, de travailler sur des sujets passionnants: CEN Saclay: réacteur nucléaire, enrichissement de l'uranium: (pendant 34 ans, Eurodif a été la plus grosse usine d'enrichissement du monde) CE Grenoble: dessalement de l'eau de mer, Marcoule: biotechnologie solaire repris récemment sous le sigle d'héliosynthèse au Centre de Cadarache ("biofuel de troisième génération") »